

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX**

**DD080-2011**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 50  
Présents : 33  
Votants : 43  
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 20 juin 2011

**Le 27 juin 2011**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR UN BESOIN OCCASIONNEL :  
SERVICE TIC**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,  
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,  
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

**DD080-2011**

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR UN BESOIN OCCASIONNEL : SERVICE TIC**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** la CAP développe actuellement des outils informatiques pour optimiser les plannings annuels des agents du service des piscines afin de réguler certains déséquilibres. Il a d'abord été recherché sur le marché des logiciels répondant à ce besoin. Cependant, ils étaient trop loin de la spécificité des piscines, et étaient relativement onéreux (15k€ environ). Devant ce constat il a été décidé d'y travailler en interne.

**Que** dans cet objectif, il a notamment été confié un travail à un étudiant en fin de cycle BTS informatique du lycée Bertrand de Born dans le cadre d'un stage non rémunéré de fin de cycle.

**Que** cet étudiant a créé un outil informatique travaillant directement sur les fichiers de propositions d'organisation au format Excel faits par la direction afin de les traduire en outils de gestion opérationnels.

**Considérant que** l'outil ainsi développé permet d'envisager des perspectives intéressantes mais la durée du stage initial (6 semaines) et la complexité du sujet n'ont pas permis de le mener à terme. L'étudiant a cependant montré de réelles compétences et serait prêt à finaliser son travail en août dans le cadre d'un CDD.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- de créer un emploi non permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1er août 2011, pour une durée de un mois renouvelable une fois.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le**

**Le Président  
Claude BERIT-DEBAT**